INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 16 novembre 2018 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5
Monsieur François Richer Laflèche, Conseiller au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

****

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

1 Adoption de l'ordre du jour

2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2018

3 Comptes payés et comptes à payer

4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général

5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions

6 Administration

6.1 Modification de la programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018

6.2 Entreposage des boîtes de fiches de propriété

6.3 Dépôt des états comparatifs

6.4 Adoption du calendrier des séances 2019

6.5 Désignation de personnes responsables du dossier de contrôle interne et de gestion des risques de fraude pour l'année 2019

6.6 Appel d'offres – Audit du rapport financier 2018

6.7 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

6.8 Approbation des documents d'appel d'offres – Services professionnels d'architecture et d'ingénierie – Réhabilitation du garage municipal

6.9 Résolution d'appui au projet d'implantation d'une piste cyclable reliant Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson à Sainte-Adèle

6.10 Annulation d'un constat d'infraction

6.11 Municipalité alliée contre la violence conjugale

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

7 Urbanisme

7.1 Adoption – Règlement numéro 2018-669 amendant le règlement sur le zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin de modifier la définition de l'expression « abri à bateau », d'interdire l'installation d'abri à bateau sur l'ensemble du territoire de la Ville d'Estérel, d'autoriser l'installation d'au plus un (1) élévateur à bateau par terrain sur ledit territoire et d'interdire l'installation d'une toile ou d'un toit au-dessus d'un élévateur à bateau sur l'ensemble du territoire de la Ville d'Estérel, alors que les abris et les élévateurs à bateaux étaient jusqu'alors autorisés

7.2 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 261, 20, avenue d'Arles – Implantation du pavé-uni qui ceinture la piscine

7.3 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 758, 4, avenue des Émerillons – Pentes de toit

7.4 P.I.I.A. – 5 508 758, 4, avenue des Émerillons – Agrandissement au bâtiment principal et rénovation extérieure

7.5 P.I.I.A. – 5 508 396, 6, place de Blois – Agrandissement au bâtiment principal et rénovation extérieure

8 Travaux publics

8.1 Aucun sujet à traiter

9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs

9.1 Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable – 2017

10 Correspondance

10.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Approbation du règlement d'emprunt numéro 2018-666

10.2 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Approbation du règlement d'emprunt numéro 2018-667

10.3 MRC des Pays-d'en-Haut – Lettre de confirmation – Aucun rôle d'évaluation ne sera déposé pour l'année 2019

11 Deuxième période de questions

12 Autres sujets

13 Levée de la séance

****

2018-11-153

1. ***ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR***

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

ADOPTE l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

2018-11-154

2. ***ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2018***

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2018 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 octobre 2018 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-11-155

3. ***COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER***

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 16 novembre 2018 au montant de 301 404.96 $ dont :

- 273 712.92 $ sont des comptes payés;
- 27 692.04 $ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. ***DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL***

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. ***EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS***

6. ***ADMINISTRATION***

2018-11-156

6.1 ***MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2014 À 2018***

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;*

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

S'ENGAGE à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à la Ville d'Estérel;

S'ENGAGE à être seul responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

APPROUVE le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

S'ENGAGE à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

S'ENGAGE à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

AUTORISE le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, ou la trésorière, Madame Nadine Bonneau, à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, tout document requis dans le traitement de la demande;

ATTESTE que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-11-157 6.2 ***ENTREPOSAGE DES BOÎTES DE FICHES DE PROPRIÉTÉ***

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a décidé de procéder à la numérisation des fiches de propriété d'évaluation foncière entreposées dans les locaux administratifs de la MRC afin de mieux en assurer la conservation et d'en faciliter la consultation;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du réaménagement des bureaux du Service d'évaluation foncière, la MRC ne dispose plus de l'espace nécessaire pour l'entreposage de ces dossiers;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT que, selon la Loi sur la fiscalité municipale ainsi que la Loi sur les archives, les municipalités locales sont propriétaires de leur rôle d'évaluation;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

DEMANDE à la MRC d'entreposer 12 boîtes de fiches de propriétés «version papier» chez le Groupe Gagnon selon un prix déjà négocié par la MRC pour l'ensemble des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.3 ***DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS***

Tel que stipulé à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le Service de la trésorerie dépose au Conseil, séance tenante, deux états comparatifs, à savoir :

- Comparatif des revenus et dépenses au 31 octobre pour les années 2017 et 2018.

- Projections des revenus et dépenses au 31 décembre 2018;

2018-11-158 6.4 ***ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2019***

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2019, aux jours et heures ci-dessous indiqués :

18 janvier 2019	–	17 h 00	19 juillet 2019	–	17 h 00
15 février 2019	–	17 h 00	16 août 2019	–	17 h 00
15 mars 2019	–	17 h 00	20 septembre 2019	–	17 h 00
12 avril 2019	–	17 h 00	18 octobre 2019	–	17 h 00
17 mai 2019	–	17 h 00	15 novembre 2019	–	17 h 00
21 juin 2019	–	17 h 00	20 décembre 2019	–	17 h 00

DONNE avis public du présent calendrier, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

2018-11-159 6.5 ***DÉSIGNATION DE PERSONNES RESPONSABLES DU DOSSIER DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DE FRAUDE POUR L'ANNÉE 2019***

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer trois (3) personnes à titre de personnes responsables du dossier de contrôle interne et de gestion des risques de fraude;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

DÉSIGNE Mesdames Christine Corriveau et Rachel Landry ainsi que Monsieur Stefan Tremblay à titre de responsables du dossier de contrôle interne et de gestion des risques de fraude pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-11-160 6.6 ***APPEL D'OFFRES – AUDIT DU RAPPORT FINANCIER 2018***

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour la vérification de l'audit du rapport financier 2018;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, il y a lieu de procéder à un appel d'offres;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le directeur général à procéder à un appel d'offres par voie d'invitation relativement à la vérification de l'audit du rapport financier 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.7 ***DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL***

Le directeur général dépose, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), les déclarations mises à jour des intérêts pécuniaires des membres du Conseil.

2018-11-161 6.8 ***APPROBATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE - RÉHABILITATION DU GARAGE MUNICIPAL***

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2018-10-141 par laquelle le Conseil autorisait le directeur général à procéder à un appel d'offres par invitation relativement à des services professionnels d'architecture et d'ingénierie dans le dossier de travaux de réhabilitation du garage municipal;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

APPROUVE les documents constituant l'appel d'offres 2018-100 tel que préparés par la direction générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-11-162 6.9 ***RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE PISTE CYCLABLE RELIANT SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON À SAINTE-ADÈLE***

CONSIDÉRANT l'étude de faisabilité produite par L'Enclume pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, titrée « Implantation d'une piste cyclable reliant le cœur villageois au parc linéaire Le P'tit Train du Nord »;

CONSIDÉRANT que ce Conseil est intéressé à offrir à ses citoyens une piste cyclable qui pourrait éventuellement rejoindre le parc linéaire Le P'tit Train du Nord en utilisant les sentiers du projet de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson;

CONSIDÉRANT qu'un éventuel lien reliant par voie cyclable les Villes de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et d'Estérel est en discussion;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

APPUIE les démarches de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson afin que cette dernière obtienne toute forme de subvention nécessaire à la réalisation de son projet d'implantation d'une piste cyclable la reliant à celles se trouvant sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-11-163 6.10 ***ANNULATION D'UN CONSTAT D'INFRACTION***

CONSIDÉRANT que la Ville a signifié le constat d'infraction numéro 77011-000212 relativement au règlement numéro SQ 03-2012;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge qu'il n'est pas opportun de continuer les procédures légales dans ce dossier puisque l'article de l'infraction mentionnée au constat ne correspond pas à l'infraction commise;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ANNULE le constat d'infraction numéro 77011-000212.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Formules Municipales No 5514-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

2018-11-164 6.11 ***MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE***

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

PROCLAME Ville d'Estérel municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. ***URBANISME***

2018-11-165 7.1 ***ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-669 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 2006-493 TEL QU'AMENDÉ AFIN DE MODIFIER LA DÉFINITION DE L'EXPRESSION « ABRI À BATEAU », D'INTERDIRE L'INSTALLATION D'ABRI À BATEAU SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE D'ESTÉREL, D'AUTORISER L'INSTALLATION D'AU PLUS UN (1) ÉLÉVATEUR À BATEAU PAR TERRAIN SUR LEDIT TERRITOIRE ET D'INTERDIRE L'INSTALLATION D'UNE TOILE OU D'UN TOIT AU-DESSUS D'UN ÉLÉVATEUR À BATEAU SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE D'ESTÉREL, ALORS QUE LES ABRIS ET LES ÉLÉVATEURS À BATEAUX ÉTAIENT JUSQU'ALORS AUTORISÉS***

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé est en vigueur sur le territoire de la Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire modifier sa réglementation afin de modifier la définition de l'expression « abri à bateau », d'interdire l'installation d'abri à bateau sur l'ensemble du territoire de la Ville d'Estérel, d'autoriser l'installation d'au plus un (1) élévateur à bateau par terrain sur ledit territoire et d'interdire l'installation d'une toile ou d'un toit au-dessus d'un élévateur à bateau sur l'ensemble du territoire de la Ville d'Estérel, alors que les abris et les élévateurs à bateaux étaient jusqu'alors autorisés;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 20 juillet 2018;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 17 août 2018 et qu'une présentation du règlement a été faite par le Maire, Monsieur Joseph Dydzak, durant la même séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 21 septembre 2018 pour expliquer aux citoyens les objectifs du projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été publié le 31 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir eu accès au règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), soit au minimum 72 heures à l'avance et que des copies ont été rendues disponibles au public depuis l'ouverture de la séance tenante;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le règlement numéro 2018-669 amendant le règlement sur le zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin de modifier la définition de l'expression « abri à bateau », d'interdire l'installation d'abri à bateau sur l'ensemble du territoire de la Ville d'Estérel, d'autoriser l'installation d'au plus un (1) élévateur à bateau par terrain sur ledit territoire et d'interdire l'installation d'une toile ou d'un toit au-dessus d'un élévateur à bateau sur l'ensemble du territoire de la Ville d'Estérel, alors que les abris et les élévateurs à bateaux étaient jusqu'alors autorisés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-11-166 7.2 ***DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 261, 20, AVENUE D'ARLES – IMPLANTATION DU PAVÉ-UNI QUI CEINTURE LA PISCINE***

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 261, soit le 20, avenue d'Arles;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet de régulariser l'implantation du pavé-uni qui ceinture la piscine creusée dans la bande de protection riveraine à 11.18 mètres de la ligne des hautes eaux alors qu'une marge de 15 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 3.82 mètres dans cette marge;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU18-1104, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2018-0023 pour régulariser l'implantation du pavé-uni qui ceinture la piscine creusée telle que présentée par le requérant, puisque ledit pavé-uni avait été autorisé par l'émission du permis numéro 756 en date du 15 octobre 1987;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) en date du 31 octobre 2018 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'est reçu;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2018-0023 pour régulariser l'implantation du pavé-uni qui ceinture la piscine creusée telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-11-167 7.3 ***DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 758, 4, AVENUE DES ÉMERILLONS – PENTES DE TOIT***

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 758, soit le 4, avenue des Émerillons;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'un toit à pentes multiples dont certaines sont inférieures à 5/12 alors que le règlement de zonage numéro 2006-493 et ses amendements exige une pente minimale de 5/12 pour un toit d'une habitation;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU18-1105, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2018-0025 pour la construction d'un toit à pentes multiples dont certaines sont inférieures à 5/12 telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée sur le site Interne de Ville (www.villedesterel.com) en date du 31 octobre 2018 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'est reçu;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2018-0025 pour la construction d'un toit à pentes multiples dont certaines sont inférieures à 5/12 telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

2018-11-168

7.4 ***P.I.I.A. – 5 508 758, 4, AVENUE DES ÉMERILLONS – AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL ET RÉNOVATION EXTÉRIEURE***

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal et de sa rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- Plan d'architecture;
- Plan d'implantation du projet;
- Échantillon de moustiquaire;
- Photos du bâtiment existant et perspectives en couleurs du projet;
- Brochures présentant le revêtement de bois, le bardeau d'asphalte, les portes et les fenêtres;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU18-1106, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal et de sa rénovation extérieure tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-11-169

7.5 ***P.I.I.A. – 5 508 396, 6, PLACE DE BLOIS – AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL ET RÉNOVATION EXTÉRIEURE***

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal et de sa rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- Plan de construction;
- Plan projet d'implantation;
- Échantillon de bardeau d'asphalte;
- Brochures illustrant les portes et fenêtres;

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU18-1107, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal et de sa rénovation extérieure tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. ***TRAVAUX PUBLICS***

8.1 Aucun sujet à traiter

9. ***HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS***

9.1 ***DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE – 2017***

Le directeur général dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2017 au livre des délibérations.

10. ***CORRESPONDANCE***

10.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Approbation du règlement d'emprunt numéro 2018-666

10.2 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – approbation du règlement d'emprunt numéro 2018-667

10.3 MRC des Pays-d'en-Haut – Lettre de confirmation – Aucun rôle d'évaluation ne sera déposé pour l'année 2019

11. ***DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS***

12. ***AUTRES SUJETS***

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

2018-11-170

13. ***LEVÉE DE LA SÉANCE***

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 48, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

Liste des comptes payés
Au 16 novembre 2018

Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Degryse, Josette	26-10-2018	9382	50.00 $
Bruno Labelle	26-10-2018	9383	442.65 $
Groupe de sécurité Garda S.E.N.C.	26-10-2018	9384	3 720.41 $
Jardin Tom Pousse	26-10-2018	9385	57.38 $
Juteau Ruel Inc.	26-10-2018	9386	206.97 $
Location St-Jérôme en Fête	26-10-2018	9387	2 675.92 $
MRC des Pays-d'en-Haut	26-10-2018	9388	1 475.07 $
Multi-Recyclage S.D. Inc.	26-10-2018	9389	590.43 $
Pétroles Goyer Ltée	26-10-2018	9390	2 638.52 $
Sani-Nord	26-10-2018	9391	660.02 $
Trophées & Gravures Expert	26-10-2018	9392	91.41 $
Union des Municipalités du Québec	26-10-2018	9393	83.93 $
Services de Café Van Houtte Inc.	26-10-2018	9394	338.39 $
Aquatech Soc. de Gestion de l'eau Inc.	07-11-2018	9395	1 590.97 $
Asphalte Bélanger Inc.	07-11-2018	9396	19 965.30 $
Nadine Bonneau	07-11-2018	9397	263.53 $
Réjean Charron	07-11-2018	9398	135.00 $
Construction Monco Inc.	07-11-2018	9399	24 228.23 $
Eugène Francoeur	07-11-2018	9400	1 121.00 $
Cie d'Extermination Chomedy Inc.	07-11-2018	9401	196.61 $
Groupe de sécurité Garda S.E.N.C.	07-11-2018	9402	7 440.83 $
GDG Environnement	07-11-2018	9403	12 079.16 $
Esthétique d'Auto Ste-Agathe	07-11-2018	9404	849.56 $
MRC des Pays-d'en-Haut	07-11-2018	9405	3 509.02 $
Multi-Recyclage S.D. Inc.	07-11-2018	9406	581.86 $
Prévost, Fortin, D'Aoust S.E.N.C.	07-11-2018	9407	402.41 $
Petite caisse	07-11-2018	9408	788.25 $
Société d'histoire de Sainte-Marguerite-Estérel	07-11-2018	9409	50.00 $
Subaru Ste-Agathe	07-11-2018	9410	24 976.93 $
François Taché	07-11-2018	9411	227.70 $
Union des Municipalités du Québec	07-11-2018	9412	37.33 $
Bell Canada	31-10-2018	Internet	1.07 $
Bell Canada	31-10-2018	Internet	82.15 $
Bell Canada	31-10-2018	Internet	540.94 $
Le Service de la perception retraite Québec	31-10-2018	Internet	1 503.44 $
Fonds de solidarité FTQ	31-10-2018	Internet	2 970.62 $
Hydro-Québec	31-10-2018	Internet	85.39 $
Hydro-Québec	31-10-2018	Internet	28.92 $
Hydro-Québec	31-10-2018	Internet	197.94 $
Hydro-Québec	31-10-2018	Internet	38.23 $
Hydro-Québec	31-10-2018	Internet	207.41 $
Hydro-Québec	31-10-2018	Internet	29.76 $
Hydro-Québec	31-10-2018	Internet	821.20 $
Mastercard Banque Nationale	31-10-2018	Internet	1 964.80 $
Bell Mobilité	31-10-2018	Internet	917.60 $
Ministre des finances (Sûreté du Québec)	31-10-2018	Internet	127 023.00 $
Premier Tech Environnement	31-10-2018	Internet	120.72 $
Premier Tech Environnement	31-10-2018	Internet	120.72 $
Revenu Québec	31-10-2018	Internet	261.56 $
Revenu Canada	31-10-2018	Internet	1 859.41 $
Revenu Canada	31-10-2018	Internet	3 793.25 $
Revenu Québec	31-10-2018	Internet	13 621.23 $
Syndicat canadien	31-10-2018	Internet	464.47 $
Bell Canada	31-10-2018	Internet	500.14 $
Hydro-Québec	31-10-2018	Internet	2 611.97 $
Supérieur Propane	31-10-2018	Internet	2 472.19 $
Total payé			**273 712.92 $**

En vertu du règlement # 2007-516, je vous soumets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

Liste des comptes à payer
Au 16 novembre 2018

Ville d'Estérel

Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
B.M.R. Eugène Monette Inc.	16-11-2018	9414	1 243.22 $
Camions Excellence Peterbilt Inc.	16-11-2018	9415	52.18 $
CBM Informatique	16-11-2018	9416	149.47 $
Compass Minerals Canada-Québec	16-11-2018	9418	10 336.81 $
L'Équipeur Commercial	16-11-2018	9418	228.52 $
Fournitures de Bureau Denis	16-11-2018	9419	402.93 $
Toromont Cat (Québec)	16-11-2018	9419	146.71 $
Lafarge Canada Inc.	16-11-2018	9421	3 124.68 $
L'Ami du Bûcheron	16-11-2018	9422	516.01 $
Leblanc Illuminations-Canada	16-11-2018	9423	3 607.74 $
Martech Signalisation Inc.	16-11-2018	9424	385.75 $
Pièces d'autos Prud'homme Inc.	16-11-2018	9425	351.01 $
Nortrax Québec Inc.	16-11-2018	9426	1 060.15 $
PC Court	16-11-2018	9427	2 378.83 $
Photocopies Sainte-Adèle	16-11-2018	9428	86.38 $
Pneus Lavoie Inc.	16-11-2018	9429	1 396.85 $
Prévost, Fortin, D'Aoust S.E.N.C.	16-11-2018	9430	1 814.89 $
Subaru Rive-Nord	16-11-2018	9431	214.58 $
Services de Café Van Houtte Inc.	16-11-2018	9432	195.33 $

Total à payer **27 692.04 $**

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière